



13 septembre 2019

N° 2019-238

Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire (ICT) - deuxième trimestre 2019

Au deuxième trimestre 2019, l'indice du coût du travail - salaires seuls diminue de 1,2 % et l'indice - salaires et charges de 0,5 %

Avertissements

- Au 1er janvier 2019, le CICE en France est transformé en une réduction pérenne de cotisations sociales d'un montant équivalent. Concrètement, cela se traduit par une suppression du crédit d'impôt en tant que tel et par la création d'un allègement uniforme de 6 points du taux de cotisations patronales d'assurance-maladie pour les rémunérations inférieures à 2,5 Smic (réduction de taux et assiette égales à celles du CICE en métropole avant sa suppression). Cette transformation est quasiment neutre sur l'indice du coût du travail.

- Dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales adoptées par le Parlement en fin d'année, les entreprises ont eu la possibilité de verser au premier trimestre 2019 une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) aux salariés dont la rémunération en 2018 n'excédait pas trois Smic annuels. Cette prime, exonérée jusqu'à 1000 € d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations et contributions sociales, contribue à rehausser de 1,9 point l'indice du coût du travail - salaires seuls et de 1,3 point l'indice de coût du travail - salaires et charges, au premier trimestre 2019 seulement. Les estimations de ces effets ont été légèrement réhaussées par rapport à la publication du 14 juin 2019.

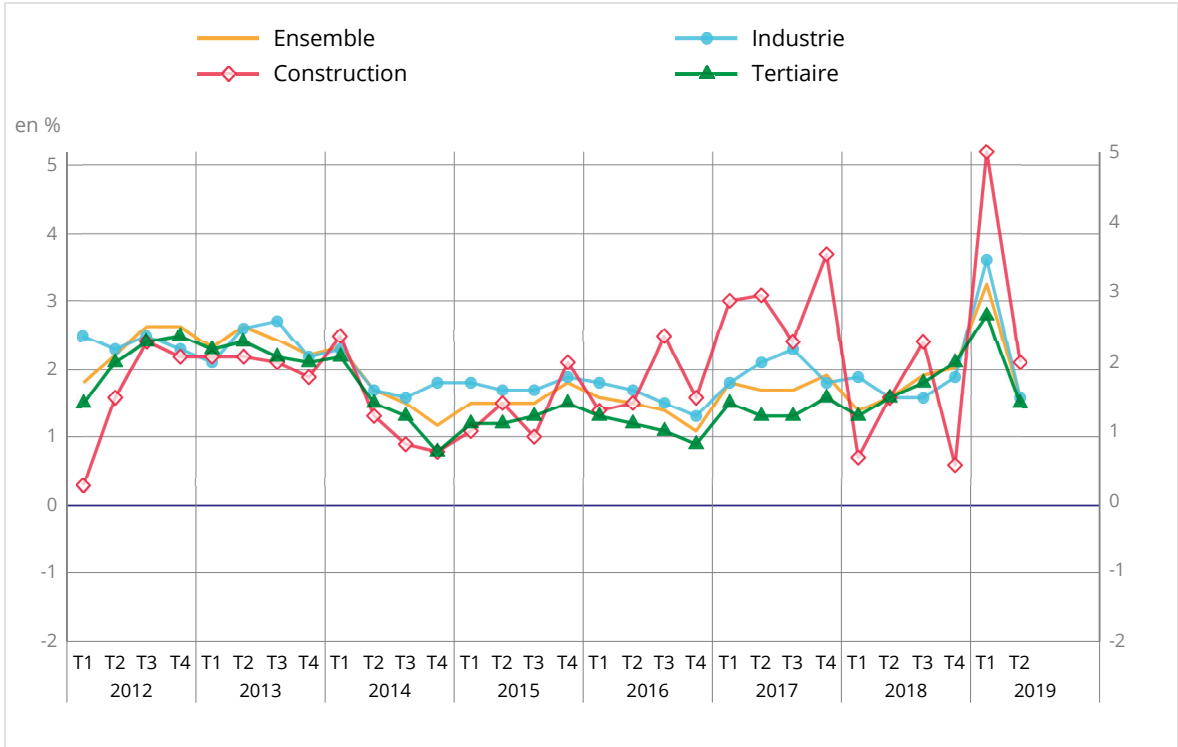
- À la suite de la fusion des régimes Agirc et Arrco, les taux de cotisations de retraite complémentaire dans le privé ont été modifiés au 1er janvier 2019, rehaussant de 0,3 point en moyenne l'indice du coût du travail - salaires et charges.

L'indice du coût du travail - salaires seuls diminue de 1,2 %

Au deuxième trimestre 2019, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires seuls de l'ensemble du secteur marchand non agricole diminue nettement : -1,2 % en glissement trimestriel après +1,8 % au premier trimestre 2019 (en données corrigées des variations saisonnières). Hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), les salaires auraient progressé de 0,7 % au deuxième trimestre après avoir été quasi stables au premier trimestre (-0,1 %).

Sur un an, l'ICT-salaires seuls s'accroît de 1,5 %, soit nettement moins qu'au trimestre précédent (+3,1 %), où son dynamisme s'expliquait par les versements de la prime Pepa, et un peu moins qu'au quatrième trimestre 2018 (+2,0 %). Le temps de travail moyen par salarié augmente légèrement : +0,3 % sur un an.

ICT - salaires seuls : glissement annuel



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.
Sources : Acoiss, Dares, Insee.

Les salaires se replient nettement dans l'industrie et la construction, un peu plus modérément dans le tertiaire

Au deuxième trimestre 2019, les salaires dans l'industrie diminuent nettement en variation trimestrielle (-1,7 %, par contrecoup après +2,6 % au premier trimestre 2019).

Dans la construction, les salaires diminuent également vivement (-1,7 %) après avoir fortement progressé au premier trimestre (+3,0 %).

Dans le tertiaire, le recul des salaires est moins marqué (-0,9 %), mais la hausse au premier trimestre avait également été plus modérée que dans les autres secteurs (+1,4 %). Les salaires se replient plus nettement au deuxième trimestre dans les secteurs ayant davantage eu recours en début d'année à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : c'est le cas notamment dans la finance-assurance (-2,6 %, après +2,8 % au premier trimestre), les activités immobilières (-1,5 % après +1,2 %) et le transport-entreposage (-1,6 %, après +1,5 %).

ICT - salaires seuls

CVS - base 100 en 2016

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T1-19	T2-19	T1-19	T2-19
INDUSTRIE	2,6	-1,7	3,6	1,6
Industries extractives	4,7	-1,9	6,6	2,9
Industrie manufacturière	2,6	-1,7	3,6	1,5
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	1,1	-2,0	1,5	1,3
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	4,7	-1,0	6,4	4,0
TERTIAIRE	1,4	-0,9	2,8	1,5
Commerce	1,9	-1,0	3,0	1,8
Transports, entreposage	1,5	-1,6	2,6	0,6
Hébergement, restauration	1,6	-1,0	2,5	1,1
Information, communication	1,2	-1,1	2,1	0,7
Finance, assurance	2,8	-2,6	4,5	1,5
Activités immobilières	1,2	-1,5	4,1	2,2
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-0,4	-0,7	1,7	0,4
Services administratifs, soutien	1,2	0,9	2,4	3,0
CONSTRUCTION	3,0	-1,7	5,2	2,1
ENSEMBLE	1,8	-1,2	3,1	1,5

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages
Sources : Acoiss, Dares, Insee

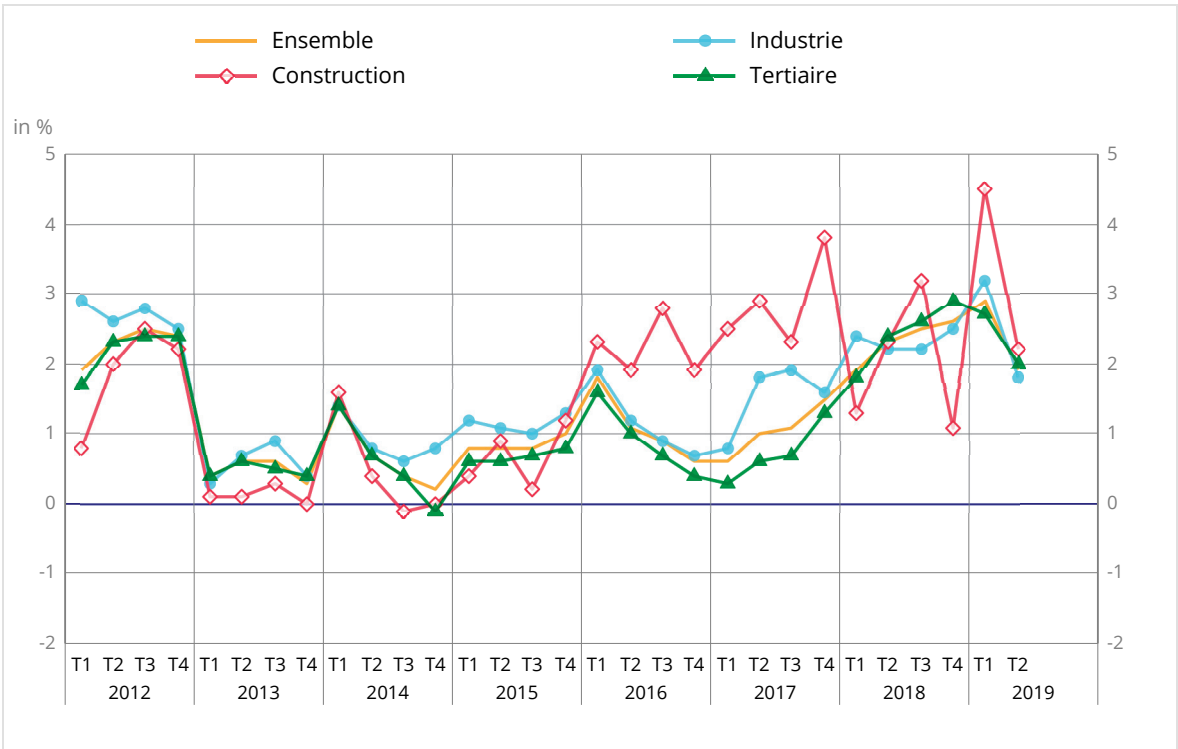
Révision à la hausse de l'indice du coût du travail au premier trimestre 2019

Par rapport à la précédente estimation du 14 juin 2019, le glissement trimestriel de l'indice du coût du travail - salaires seuls dans le secteur marchand non agricole est rehaussé de 0,3 point au premier trimestre, principalement en raison de révisions sur les données de masse salariale ; le glissement annuel est quant à lui révisé de +0,2 point.

L'indice du coût du travail - salaires et charges diminue de 0,5 %

Au deuxième trimestre 2019, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires et charges de l'ensemble du secteur marchand non agricole se replie : -0,5 %, après +1,4 % au premier trimestre (en données corrigées des variations saisonnières). Sans la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, il aurait progressé de 0,8 % après avoir stagné au trimestre précédent. Sur un an, il progresse de 1,9 %, un rythme moins soutenu qu'au premier trimestre 2019 (+2,9 %) et qu'au quatrième trimestre 2018 (+2,7 %).

ICT - salaires et charges : glissements annuels



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources: Acoss, Dares, Insee.

Révision à la hausse de l'indice ICT - salaires et charges au premier trimestre 2019

Le glissement trimestriel de l'ICT - salaires et charges au premier trimestre 2019 dans l'ensemble du secteur marchand non agricole est rehaussé de 0,2 point ; le glissement annuel est quant à lui rehaussé de 0,1 point.

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T1-19	T2-19	T1-19	T2-19
INDUSTRIE	2,1	-1,1	3,2	1,8
Industries extractives	4,1	-1,1	6,1	3,1
Industrie manufacturière	2,0	-1,0	3,2	1,7
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	1,1	-1,7	1,4	1,5
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	4,3	-0,4	6,2	4,3
TERTIAIRE	1,1	-0,2	2,7	2,0
Commerce	1,6	-0,4	3,1	2,3
Transports, entreposage	1,0	-1,1	2,4	0,8
Hébergement, restauration	1,6	0,2	2,8	2,4
Information, communication	1,1	-0,6	2,0	1,1
Finance, assurance	1,9	-1,3	3,5	1,9
Activités immobilières	0,7	-0,8	3,8	2,6
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-0,5	-0,2	1,6	0,8
Services administratifs, soutien	0,9	1,3	2,8	3,5
CONSTRUCTION	2,4	-1,0	4,5	2,2
ENSEMBLE	1,4	-0,5	2,9	1,9

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages
Sources : Acoiss, Dares, Insee

Pour en savoir plus

Prochaine publication : 13 décembre 2019 à 12h.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr) : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475